

# Centrale au bois de Gardanne : ça chauffe aussi dans les Alpes

Les parcs naturels ont déposé un recours contre l'autorisation d'exploitation

**D**eux projets visant à utiliser de la biomasse pour produire de l'électricité ont été retenus et financés en Provence-Alpes-Côte d'Azur par l'État en 2012 : Innova Var Biomasse à Brignoles (22MW), et la reconversion d'une centrale thermique par E.ON à Gardanne (150 MW). À lui seul, ce dernier projet représente plus des ¾ de la puissance prévue à l'appel d'offres. Malgré les nombreuses réserves sur le gigantisme de l'installation et son faible rendement, l'autorisation de production d'électricité a été accordée en février 2012, sans consultation des collectivités locales. Dans une motion rendue publique en décembre 2013, les élus du territoire Luberon-Lure avaient déjà pris position sur l'absence d'opportunité de ce projet, qui remet en cause les politiques locales de transition énergétique : "il réduit à néant les possibilités régionales de nouvelles installations de cogénération, et vient en concurrence des efforts mis en œuvre pour le développement d'un réseau de chaufferies bois publiques et privées, alimentées en circuit court".

Le 25 mars dernier, les collectivités ont déposé un recours devant le tribunal administratif de Marseille contre l'arrêté en date du 29 novembre 2012 signé au nom du Préfet des Bouches-du-Rhône et autorisant la Société E.ON à poursuivre l'exploitation des installations de la centrale de Provence, à exploiter la biomasse, à créer des bâtiments et une aire de stockage de bois bruts et de plaquettes, sur les communes de Gar-



Il y a 120 000 ha de forêt dans le Parc du Verdon. Les élus vauclusiens et haut-alpins pensent que la mise en route de la centrale ira à l'encontre des équilibres locaux et des paysages. / PHOTO ANGE ESPOSITO

danne et Meyreuil. "Les signataires du recours ne sont pas opposés au développement de la filière bois-énergie, bien au contraire ! Mais le projet d'E.ON illustre une juste démarche qui tombe dans la travers de la financiarisation de l'économie. La mise en route de la centrale ira à l'encontre de nos équilibres et de nos paysages" explique Christophe Castaner, député-maire de Forcalquier.

Les élus opposent à ce projet plusieurs arguments : les citoyens concernés par le rayon d'approvisionnement (qui touche 26 départements, de manière concentrique depuis les Bou-

ches-du-Rhône) n'ont été en aucune façon informés, ni consultés. "Nos territoires ruraux fournissent des ressources au reste de la Provence, que ce soit de l'eau ou maintenant du bois. Il est juste que nous soyons respectés et que nous bénéficions d'un retour local" s'insurge Bernard Clap, président du Parc naturel régional du Verdon.

L'enquête publique n'a en effet concerné que cinq communes des Bouches-du-Rhône (Aix-en-Provence, Bouc Bel-Air, Fuveau, Gardanne et Meyreuil). Par ailleurs, la Réserve de biosphère Luberon-Lure

compte sur son territoire 10 sites Natura 2000 (21% de sa surface). Le Parc naturel régional du Verdon compte également 10 sites Natura 2000 (60% du territoire du Parc). Quel sera l'impact sur la faune, la flore d'une exploitation soutenue de la forêt ?

Les élus ont peur de voir les démarches engagées sur leurs différents territoires en terme d'énergie positive et de sauvegarde de l'environnement déstabilisées ou annulées si des projets tels que la centrale de Gardanne n'intègrent pas ces mêmes enjeux environnementaux.

## L'ANALYSE

### Le risque de spécialiser la forêt dans le bois d'industrie

La surexploitation des forêts mais aussi les risques de déséquilibre de la filière bois régionale interpellent également les élus. L'ampleur du plan d'approvisionnement prévu pour la biomasse d'origine forestière pourrait mettre en danger à la fois l'environnement et les filières locales de bois énergie.

Le plan d'approvisionnement validé par l'Etat en 2012 prévoyait l'utilisation de la ressource forestière du sud de la France à hauteur de 150 000 tonnes la première année, pour évoluer jusqu'à 445 000 tonnes au bout de 10 ans. Ces volumes étant complétés, au moins les premières années, de plus de

300 000 tonnes de bois importé. À titre de comparaison, la récolte totale de bois d'industrie et bois énergie résineux s'élève en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2013 à 370 000 tonnes. À l'horizon 2026, les besoins cumulés des deux installations de Gardanne et Brignoles représentent de 75% à 130 % des ressources disponibles sur les départements des Alpes de Haute-Provence, du Var et du Vaucluse. Ces projets entrent donc en concurrence avec l'ensemble de la filière bois, dont l'usine de pâte à papier de Tarascon, ainsi que la filière biomasse locale. "Il y a 120 000 ha de forêt dans le Parc du Verdon et plus de 45 entreprises de la filière bois. Le projet E.ON en-

tre en concurrence avec les démarches de valorisation du bois d'œuvre local, comme "Bois des Alpes" explique Bernard Clap, président du Parc naturel régional du Verdon.

Le risque est également de spécialiser la forêt régionale dans la production de bois d'industrie, de faible valeur, sans respecter la hiérarchie des usages du bois et la multifonctionnalité des forêts. "Les exploitants qui travaillent pour E.ON iront surexploiter les terrains les plus faciles. Il restera à la charge des collectivités l'équipement et l'exploitation des secteurs les plus difficiles, avec la construction de pistes forestières ou le débardage par câble."

de



OSETTO

le té-  
er, je  
sible  
". La  
mir...  
ne, sa  
in de  
écrite  
ncur-

uille",  
la fi-  
ût re-  
égien  
r. "Je  
uris à  
ains.  
-il. À  
affe :  
Et ils  
çais  
ce ta-  
mort  
L.D'A.

u leur  
s det-  
n im-  
notre  
pas  
t! Des  
encer  
aran-  
s pri-  
t plus  
ocia-  
Mar-  
00 lo-  
urrait  
-delà  
; pro-  
repré-  
exor-  
es en-  
r à la